



RAPPORT

du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de Boudry relatif à la demande de 2 postes supplémentaires (EPT) pour le soutien aux services

Résumé

Afin de nous doter des ressources nécessaires au suivi et à la réalisation d'importants investissements, nous sollicitons deux EPT supplémentaires pour le soutien des services.

Rapport n° : CG-0210.300-9

Date : 13.11.2023

Dicastère : Chancellerie, finances, informatique et ressources humaines

Madame la Présidente du Conseil général,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général,

Ce rapport est soumis au vote au préalable de celui portant sur l'adoption du budget 2024, puisqu'en cas d'acceptation de votre autorité, les mesures dont il est question dans ces lignes auront un effet sur le résultat. On notera que le budget tient compte de ces éléments et que par conséquent il devra être amendé en cas de refus.

1 Objectif de la demande

De nombreux défis et projets urgents se profilent pour nos autorités politiques et tout particulièrement pour les services techniques, par exemple :

- la réalisation du projet global en Basse-Ville ;
- la modification du carrefour des Chézards ;
- la réfection de l'étape 1 de la rue des Prés ;
- la création d'un trottoir au chemin de la Vy d'Etra ainsi que la mise aux normes de la chaussée ;
- l'assainissement du collège de Vauvilliers ;
- l'accompagnement du projet du nouveau réservoir ;
- les suites aux diverses études de prévention des crues et des dangers naturels (stabilisation du versant Marfaux p.ex.)

Afin de pouvoir répondre à ces demandes et cela même si la fusion se concrétisait, il est nécessaire de renforcer nos équipes techniques dès que possible afin que le suivi puisse être garanti.

De plus, le domaine de la sécurité publique se trouve également face à des réalités complexes en lien avec le Centre fédéral d'asile (CFA).

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal souhaite se doter de ressources supplémentaires et sollicite l'octroi de 2 nouveaux EPT.

2 Rappel de la situation

En décembre 2022, votre autorité avait donné son aval pour une augmentation de 2.4 postes EPT pour le soutien aux services. Les trois services concernés étaient les suivants :

- L'administration, 0,8 EPT
- La sécurité publique, 0,6 EPT
- Les travaux publics, 1 EPT

Le bilan au bout d'une année s'avère positif et l'organisation mise en place est concluante. Le transfert des tâches entre la sécurité publique et les travaux publics est probant et la collaboration est efficace.

Administration :

Le 0.8 EPT affecté à l'administration a permis de renforcer le Contrôle des habitants et de créer un service des Ressources humaines plus fort, mais également un soutien réel aux services en lien avec les nouvelles dispositions, comme les remboursements des subventions « énergie » et celles de la mobilité douce.

Sécurité publique

L'engagement d'une nouvelle ASP (0.6), en plus des tâches confiées aux Travaux publics a, certes, contribué à augmenter la présence sur le terrain. Toutefois, suite à la collaboration avec les communes voisines, surtout pendant la belle saison où des patrouilles sont organisées les week-ends, cette présence n'est plus suffisante.

Travaux publics

Comme mentionné dans le rapport du mois de décembre 2022, les tâches liées à l'évolution climatique, aux dangers naturels, à la mobilité douce et à l'entretien de plusieurs kilomètres de chaussées auparavant gérés par les services du canton, ont engendré une surcharge de travail au sein de ce service. L'octroi d'un EPT supplémentaire nous a permis d'y faire face.

Il est à noter que cela a permis également de dégager du temps pour des formations complémentaires de nos voyers.

Par exemple, un de nos voyers a été formé pour le suivi régulier de l'état des routes et cela nous a permis de renoncer à faire appel à des mandataires externes et d'agir rapidement en cas de problèmes.

En plus de ses tâches, le voyer-chef prépare un plan de gestion de crise (catastrophe, climatique, énergétique, etc.)

Actuellement la dotation en personnel de la commune est de 31.80 EPT sans compter le personnel du parascolaire dont la dotation est fixée dans une loi cantonale impérative.

Services	Postes	Nbre de postes	Détail EPT	EPT total
Chancellerie, finances, informatique et RH	Administrateur	1	1	
	Admin. adjointe/cheffe service sécurité publique	1	0.8	
	Responsable RH	1	0.6	
	Responsable finances et comptable	2	2	
	Secrétaire de chancellerie	1	0.8	
	Assistante administrative	1	0.4	5.6
Sécurité Publique	Agent de sécurité	3	2.6	
	Assistante administrative	1	0.2	
	Contrôle des habitants	3	2	
	Etat civil	2	1.8	6.6
	Patrouilleurs fixes et remplaçants		Rétribués à l'heure	
Bibliothèque	Bibliothécaire	3	0.65	0.65
Travaux Publics	Responsable technico-administratif	1	1	
	Voyers	9	9	10
Aménagement du territoire	Urbaniste	1	0.8	
	Collaboratrice permis de construire	1	0.7	1.5
Bâtiments	Technicien, polyvalents et gérant	4	3.9	
	Concierges collège Esserts	2	1.6	
	Concierges collège Vauvilliers	2	1.5	
	Concierge Pré-du-Chêne	1	0.2	
	Concierge parascolaire	1	0.25	7.45
	Bassin de natation (caisse et gardes -bains)		Rétribués à l'heure	
				31.80

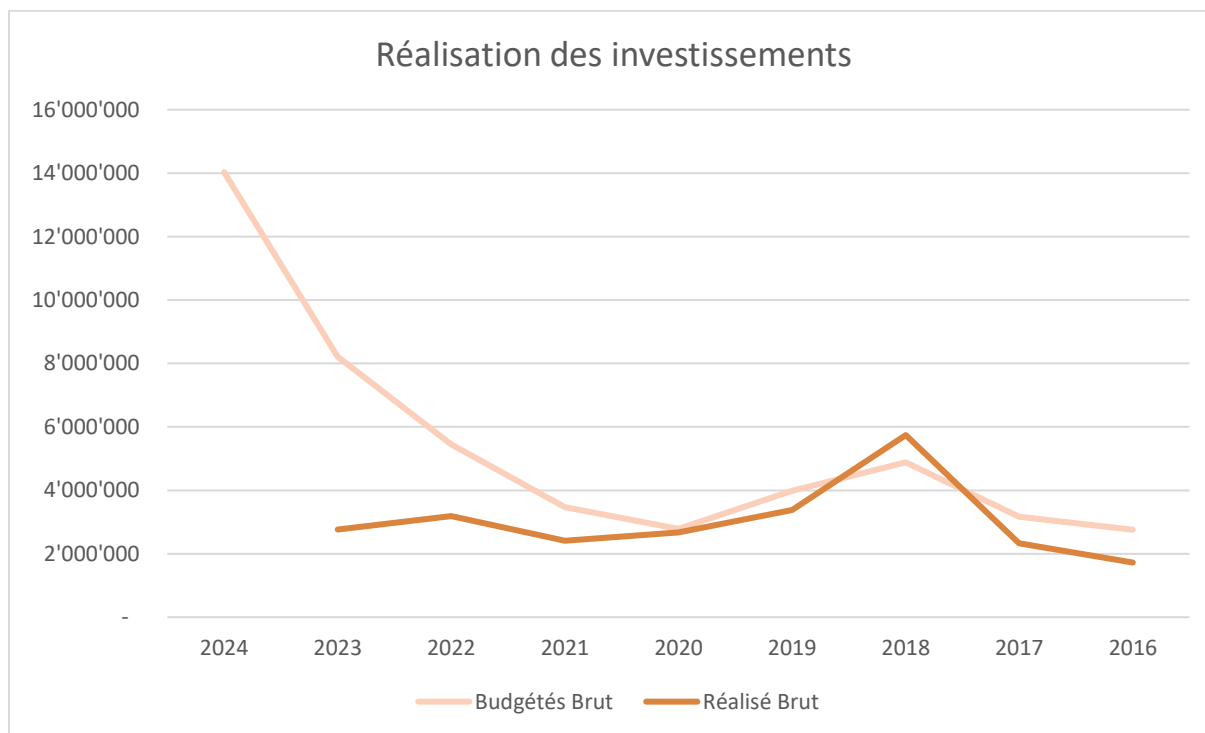
3 Investissement et développement futurs

Force est de constater, que malgré l'octroi des 2,4 EPT supplémentaires en décembre 2022 et une augmentation toujours plus conséquente de dossiers importants au sein des services techniques, ces derniers ne sont plus suffisamment dotés et un manque de personnel se fait ressentir. Les projets doivent être reportés ou la réalisation d'investissements budgétés repoussée par manque de ressources.

L'évolution des investissements projetés depuis 2016 augmente de façon conséquente. Le tableau ci-dessous le démontre.

Historique des investissements

Année	Budgétés		Réalisé		Remarque
	Brut	Net	Brut	Net	
2024	14'029'400	13'023'400			
2023	8'210'000	8'010'000	2'768'855	2'689'057	Réalisé au 16.11, projection fin d'année env. CHF 4'000'000.--
2022	5'445'000	5'300'000	3'185'525	2'953'382	
2021	3'470'000	3'325'000	2'415'457	1'814'780	Année Covid
2020	2'785'000	2'460'000	2'670'095	1'877'818	
2019	3'990'000	3'495'000	3'381'946	2'915'028	
2018	4'887'000	2'972'000	5'742'386	5'173'029	Bâtiment ASM, 2,5 mios
2017	3'167'200	3'022'200	2'328'792	2'162'608	
2016	2'758'000	2'438'000	1'723'021	801'281	



4 Affectation (travaux publics, bâtiments, services industriels, énergie et sécurité publique)

L'affectation de ces 2 EPT sera répartie entre ces différents services :

Les services techniques

Les employés des services techniques gèrent des projets importants. Le chantier Basse-Ville, la réfection du collège de Vauvilliers, le chantier de la rue des Prés, le carrefour des Chézards entre autres, sont des dossiers qui demandent un suivi constant de la part de nos employés.

Au vu du grand nombre de nouveaux dossiers, l'anticipation dans leur traitement sera primordiale.

Les législations en lien avec l'environnement et l'énergie ont évolué avec des exigences qui demandent un temps considérable de la part des responsables des différents services, ce qui les amène à faire des heures supplémentaires.

Cela permettra de réaliser à l'interne certains mandats qui actuellement, par manque de temps, sont adjugés à des mandataires externes.

Les services industriels

ELI 10 n'a pas les ressources suffisantes pour suivre tous nos projets ce qui reporte leur suivi sur le responsable de travaux publics. Obtenir des ressources complémentaires permettrait d'accélérer la réalisation de projets importants.

Le suivi des subventions communales pour la transition énergétique fait également partie des nouvelles missions attribuées à l'administration.

La sécurité publique

L'engagement d'un agent supplémentaire permettra de disposer de deux équipes de deux agents afin de mieux organiser les patrouilles sur le terrain, en lien également avec le CFA et ses dégâts collatéraux. Comme mentionné précédemment, les agents de la sécurité publique consacrent environ 20 jours par année de mai à septembre, pour les week-end, qui sont compensés la semaine suivante. Avec quatre agents, le tournus permettra d'avoir tous les jours une présence dans la localité.

Conclusion

La création de 2 EPT supplémentaires permettra à l'exécutif de renforcer les services de manière cohérente.

Au vu de ce qui précède et afin de permettre à notre Commune de poursuivre une politique d'investissements volontaire, ambitieuse et réaliste au bénéfice des citoyen·ne·s de la commune, nous vous demandons de nous octroyer 2 EPT, répartis entre les Travaux publics, les Bâtiments, la Sécurité publique et les Services industriels, portant ainsi la dotation totale en personnel à 33.80 EPT. Il est possible que tout ou partie de ces engagements nouveaux fassent l'objet de contrats à durée maximale (et non indéterminée).

Compte tenu des éléments qui viennent d'être exposés, nous vous recommandons, Madame la Présidente du Conseil général, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général, d'accepter l'arrêté proposé ci-après.

Boudry, le 13 novembre 2023

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président

La secrétaire

Gilles de Reynier

Rita Piscopiello

LE CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE BOUDRY

Vu la loi sur les communes du 21 décembre 1964,
Vu le règlement général de commune du 31 octobre 2022,
Entendu la Commission de gestion et des finances,
Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e

- Article premier :** Le Conseil communal est autorisé à procéder à l'augmentation de 2 EPT supplémentaires pour le soutien aux services.
- Article 2 :** La dotation totale en personnel (accueil parascolaire non compris) est portée à 33.80 EPT.
- Article 3 :** Les attributions de ces nouveaux postes seront définies par une description de fonction établie avant les mises au concours.
- Article 4 :** Les conditions d'engagement seront fixées par le Conseil communal.
- Article 5 :** Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire et après sanction du Conseil d'État.

Boudry, le 18 décembre 2023

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La présidente

Le secrétaire

Isabelle Zürcher Vuillaume

Fabio Vicario